



Succession et légataire universel

Par **louiseric**, le **08/04/2018 à 07:28**

Bonjour, rnEtant légataire universel, puis-je prétendre à réclamer au notaire en charge de la succession l'intégralité de cette succession ? A charge pour moi de la répartir en fonction des règles de la réserve héréditaire.rnBien cordialement

Par **amajuris**, le **08/04/2018 à 11:23**

bonjour, rnen présence d'héritiers réservataires, vous devez demander à ces héritiers réservataires la délivrance de votre legs universel en application de l'article 1004 du code civil.rnsalutations